

Bibliographie

LA NATURE. Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1788, du 21 août 1907.

Les épaves flottantes (Derelicts) par A. Sauvage Jourdan. — La soudure autogène et le découpage des tôles par le chalumeau oxyhydrique, par Lucien Fournier. — Les animaux propriétaires, par Moïse Blum. — Le Téléautographe système Carbonelle, par L. Ramakers. — La soufflante du Puy de Dôme, par B. Brunhes et P. David. — Académie des sciences : séance du 26 août 1907 par Ch. de Villedeuil. — Le diamant des Boërs, par V. Forbin.

Ce numéro contient 21 gravures et un supplément avec le bulletin météorologique de la semaine.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 6°. — Sommaire du 1^{er} septembre 1907.

Paul Bourget : Le luxe des autres (fin). — Jean Miquet : Rose d'Automne. — Odysse Barot : Petite maman. — Capitaine Daurit : L'invasion jaune. — Paul Féval : Le serment de Lagardère. — Variétés : La Mode, le Théâtre, les Sciences, les Sports, Arts mondains, Actualités, etc.

Paris, départements, Algérie et Tunisie : six mois 8 fr., un an 15 fr.

Etranger, union postale : six mois 10 fr., un an 18 fr.

On peut s'abonner sans frais dans tous les bureaux de poste.

M.-A. FALLIÈRES

MARCHANT-TAILLEUR

75, Boulevard Gambetta, CAHORS

COSTUMES SUR MESURE

Travail soigné

Grand choix de draperies françaises et anglaises

POUR COMPLETS

Spécialité de pantalons et gilets festifs

Alpapas. — Couffils

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'École Dentaire de France

Successeur de M. SAHMER

75, Boulevard Gambetta

Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE

L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, Boulevard Gambetta

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

30 à 50 fr. p. sem. trav. s. apprent. chez soi l'an. s. n. tric. perf. (1^{er} La Gauloise, 11 r. Condorcet Villa 16 Paris.

La Chaumière gratuite

40, rue de Trévise, à Paris

qui construit à tous et partout

Une maison moderne donnée GRATUITEMENT

demande agents dans chaque commune

RELIGIEUSE, donne secret pour guérir enfants urinant au lit. Ker. Maison Buret, à Nantes.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

Etude de M^e LOUBET, Avoué à Figeac
Successeur de M^{es} VIVAL et MALRIEU

Vente sur Saisie-Immobilière

Adjudication fixée au Samedi cinq Octobre mil neuf cent sept, à neuf heures du matin, au Palais de Justice à Figeac, Boulevard Labernade.

Il sera procédé le samedi cinq octobre mil neuf cent sept à neuf heures du matin, à l'audience des criées et de vacation du tribunal civil de Figeac, au palais de justice à Figeac, boulevard Labernade, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés saisis à la requête de : 1^{er} Madame Julie PORTAL, veuve de M. Jean-Baptiste BERGON, demeurant à Lunan ; 2^o Madame Hélène BERGON, institutrice et de Monsieur Louis MASBOU, instituteur, son mari demeurant ensemble à Lunan, ayant M^e LOUBET pour avoué constitué près le tribunal civil de Figeac.

Au préjudice de : 1^{er} Monsieur Louis MOUNIÉ, propriétaire cultivateur demeurant à Lavergne, commune de Saint-Maurice ; 2^o Mademoiselle Céline MOUNIÉ, célibataire majeure, sans profession, demeurant et domiciliée à Lacapelle-Marival ; 3^o Madame Noémie MOUNIÉ, épouse de Monsieur Marcelin VERMANDE, demeurant ensemble à Paris rue de Ranelagh n° 39 ; 4^o dame Elodie MOUNIÉ, épouse de Eit GIBRAT demeurant ensemble à Paris rue de Chalons, n° 22, Hôtel de la Boule d'Or « le dit Louis MOUNIÉ pris en son nom personnel et les dites Céline, Noémie et Elodie MOUNIÉ prises en qualité d'héritières de la dame Marie MOUNIÉ leur mère, en son vivant épouse du sieur Louis MOUNIÉ sus-nommé ».

Débiteurs saisis défaillants.

DÉSIGNATION des Immeubles à Vendre

1^{er} Un jardin dit « Lavergne » de contenance d'environ un are, soi-

xante-dix centiares, porté à la matrice cadastrale de la commune de St-Maurice sous le n° 14 section D.

2^o Une terre dite « Lavergne » de contenance d'environ dix-sept ares, portée à la matrice cadastrale sous le n° 15 section D.

3^o Une châtaigneraie dite « Lavergne » de contenance environ treize ares, dix centiares, portée à la dite matrice cadastrale sous le n° 16 section D.

4^o Un pré dit aussi « Lavergne » de contenance d'environ trois ares, quarante centiares, porté à la dite matrice cadastrale sous le n° 25 section D.

5^o Une maison dite aussi « Lavergne », portée à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 26, section D d'un revenu présumé de sept francs cinquante centimes.

Elle est construite en pierres et couverte en tuiles, elle comprend un rez-de-chaussée et un galetas.

A cette maison se trouvent adossés : au nord, un four et un fournil ; au sud, une grange construite en pierres et couverte en chaume, à côté de la dite grange et à l'aspect sud se trouve une petite étable construite en pierres et couverte en chaume.

6^o Un sol de maison et patus dit « Lavergne » de contenance d'environ un are, cinquante centiares, porté à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 26, section D.

7^o Une terre dite « Lavergne », de contenance d'environ sept ares, soixante dix centiares, porté à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 17, même section D.

8^o Une châtaigneraie dite « Pradelles », de contenance d'environ vingt-sept ares, quarante centiares, portée à la matrice cadastrale

de la dite commune sous le numéro 231, section E.

9^o Une terre dite « Pré de la Devèze », de contenance d'environ vingt-huit ares, cinquante centiares, portée à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 446, section A.

10^o Une châtaigneraie dite « Pré de la Devèze », de contenance d'environ quarante-sept ares, vingt centiares, portée à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 435, section A.

11^o Une terre dite aussi « Pré de la Devèze », de contenance d'environ soixante-deux ares, dix centiares, portée à la dite matrice cadastrale sous le numéro 437, section A.

12^o Un pré dit encore « Pré de la Devèze » de contenance environ dix-sept ares, vingt centiares, porté à la dite matrice cadastrale sous le numéro 436, section A.

13^o Une terre dite « La Peyrière », de contenance d'environ cinquante-six ares, quatre-vingt centiares, portée à la dite matrice cadastrale sous le numéro 23, section D.

14^o Une terre dite « Pré de la Devèze », d'une contenance environ dix-huit ares, quarante centiares, portée à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 448, section A.

15^o Une terre dite « Vialou », de contenance d'environ quarante-huit ares, quatre-vingt-dix centiares, portée à la dite matrice cadastrale sous le numéro 376, section A.

16^o Une châtaigneraie dite « Le Bois de Bargues » de contenance environ cinq ares, quatre-vingt centiares, portée à la dite matrice cadastrale sous le numéro 357, section E.

17^o Un pré dit « Bois de Murat », de contenance d'environ cinquante-six ares, trente centiares, porté à la dite matrice cadastrale sous le numéro 200, section B.

18^o Un bois dit « Bois de Murat », de contenance environ six ares, quarante centiares, porté à la dite matrice cadastrale sous le numéro 261, section B.

Lotissement ET MISES A PRIX

Les immeubles dont la désignation précède seront mis en vente en trois lots avec clause de réunion, composés de la manière suivante et sur les mises à prix ci-après :

Premier lot

Le premier lot comprendra les immeubles portés à la désignation qui précède sous les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, treize et seize. 400

La mise à prix de ce lot sera de quatre cents francs, ci.....

Deuxième lot

Le deuxième lot comprendra les immeubles portés à la désignation qui précède sous les numéros huit, neuf, dix, onze, douze, quatorze et quinze. 300

La mise à prix de ce lot sera de trois cents francs, ci.....

Troisième lot

Le troisième lot comprendra les immeubles portés à la désignation qui précède sous les numéros dix-sept et dix-huit. 100

La mise à prix de ce lot sera de cent francs, ci.....

CLAUDE DE RÉUNION

Les trois lots ci-dessus, après leur adjudication partielle, seront remis aux enchères en un seul lot et en bloc.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente est déposé au Greffe du Tribunal civil de Figeac où chacun peut en prendre connaissance.

Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication.

Pour extrait certifié véritable dressé en exécution du jugement rendu par ledit tribunal le vingt-quatre août mil neuf cent sept contenant acte de la lecture et publication dudit cahier des charges et de la loi du 23 octobre 1884.

Figeac le vingt-sept août mil neuf cent sept.

J. LOUBET, avoué.

Pour tous renseignements s'adresser à M^e LOUBET, avoué à Figeac, poursuivant la vente.

(SERVICE D'ÉTÉ 1907)

De Paris à Toulouse par Cahors						De Toulouse à Paris par Cahors						De Cahors à Libos															
17		5 (1)		121		23 (3)		35		1125		42 (4)		16 (2)		1140-1123		1132 (*)		4		122		1135		700	
DIRECT		EXPRESS		RAPIDE		EXPRESS		DIRECT		OMNIBUS		EXPRESS		EXPRESS		DIRECT		EXPRESS		RAPIDE		OMNIBUS		OMNIBUS		OMNIBUS	
1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} class.		1 ^{re} class.		1 ^{re} class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.			
PARIS (Orsay) dép.	2 45s.	10 15	7	» s.	8 30	10 51s.	—	—	—	—	—	TOULOUSE...d.	1 45s.	2 43s.	3 18s.	5 45s.	8 45s.	11 37s.	9 35m.	5 45m.	5 45m.	5 45m.	5 45m.	5 45m.	5 45m.	5 45m.	5 45m.
PARIS (Aust.) dép.	2 49	10 24	7 9	—	8 45s.	11 4	—	—	—	—	—	MONTAUBAN d.	1 49	3 37	4 32	7 53	9 34	12 27m.	10 53	7 15	7 15	7 15	7 15	7 15	7 15	7 15	7 15
LIMOGES (arrivé)	1 45	4 27m.	12 53m.	—	2 45s.	8 58	—	—	—	—	—	Cahors...d.	—	4 1	5 20	8 33	9 57	—	11 33	7 50	7 50	7 50	7 50	7 50	7 50	7 50	7 50
LIMOGES (départ.)	3 16	4 36	12 59	—	2 53m.	9 28	—	—	—	—	—	Launac...d.	—	—	6 9	9 17	—	—	12 13s.	8 38	8 38	8 38	8 38	8 38	8 38	8 38	8 38
BRIVE...d.	6 45	7 28	2 41	—	4 31	12 23	—	—	—	—	—	Genouac...d.	—	—	6 19	9 26	—	—	12 22	8 47	8 47	8 47	8 47	8 47	8 47	8 47	8 47
Gignac-Cressensac.	7 21	—	—	—	4 50	1 12	—	—	—	—	—	Sept-Ponts...d.	—	—	6 33	9 38	—	—	12 34	8 59	8 59	8 59	8 59	8 59	8 59	8 59	8 59
SOULLAC (arr.)	7 40	7 38	—	—	5 25	2 6	—	—	—	—	—	CAHORS...d.	2 45	4 38	6 42	9 46s.	10 35	1 23	12 42	9 7	9 7	9 7	9 7	9 7	9 7	9 7	9 7
CAZOUËLS...d.	7 53	7 40	—	—	5 28	2 10	—	—	—	—	—	Espeyre...d.	—	—	7 19	6 1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Lamothe-Fénelon.	8 9	—	—	—	—	2 18	—	—	—	—	—	St-Denis-Catus...d.	—	—	7 33	6 17	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Nozac...d.	8 19	—	—	—	—	2 44	—	—	—	—	—	Thédirac-Peyril.	—	—	7 47	6 33	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
GOURDON...d.	8 31	8 8	—	—	5 53	2 56	—	—	—	—	—	Dégagnac...d.	—	—	7 56	6 42	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Saint-Clair...d.	8 40	—	—	—	—	3 5	—	—	—	—	—	Saint-Clair...d.	—	—	8 6	6 53	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dégagnac...d.	8 51	—	—	—	—	3 16	—	—	—	—	—	GOURDON...d.	—	—	8 21	7 10	11 22	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Thédirac-Peyrilles.	9 2	—	—	—	—	3 27	—	—	—	—	—	Nozac...d.	—	—	8 30	7 19	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Saint-Denis-Catus.	9 13	—	—	—	—	3 38	—	—	—	—	—	Lamothe-Fénel.	—	—	8 39	7 29	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Espeyre...d.	9 22	—	—	—	—	3 47	—	—	—	—	—	CAZOUËLS...d.	—	—	8 53	7 44	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
CAHORS...d.	9 32	8 47	4 11	—	6 29	3 57	—	—	—	—	—	SOULLAC...d.	3 37	5 52	9 1	7 52	11 43	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
CAHORS...d.	9 41	8 53	4 15	—	6 41	4 7	—	—	—	—	—	Gignac-Cressensac.	3 48	5 56	9 7	8 3	11 46	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sept-Ponts...d.	9 51	—	—	—	—	4 18	—	—	—	—	—	BRIVE...d.	4 23	6 31	10 7	9 6	12 22m.	2 58	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cieurac...d.	10 5	—	—	—	—	4 34	—	—	—	—	—	PARIS (A.) arr.	4 27	7 6	—	—	12 29	3 4	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Launac...d.	10 12	—	—	—	—	4 42	—	—	—	—	—	PARIS (O.) arr.	11 57m.	4 36m.	—	—											